

Le 17 juillet 2023

Madame Pascale Fortin-Richard  
Responsable, environnement et relations avec le Milieu  
Borex inc.  
900, boul. De Maisonneuve Ouest – 24<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 0A3

**Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur sud / 2<sup>e</sup> série de questions et commentaires concernant la consultation de la Nation huronne-wendat (Dossier 3211-12-242)**

Madame,

Dans le cadre de l'analyse du projet cité en objet, suite à la consultation de la Nation huronne-wendat, les questions et commentaires que vous trouverez en annexe ont été soulevés. Afin de formuler une recommandation au ministre, il est demandé à l'initiateur de donner suite à ces questions et commentaires.

Pour toute question, vous pouvez rejoindre M<sup>me</sup> Julie Leclerc, à l'adresse électronique suivante : [julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca](mailto:julie.leclerc@environnement.gouv.qc.ca).

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

La directrice générale adjointe,



Mélissa Gagnon

## Annexe 1 – Questions et commentaires

**QC2-1.** La Nation huronne-wendat (NHW) souligne la réponse de l'initiateur à la **R-2 Autochtone**, où il mentionne « s'engager à harmoniser son déboisement avec le Séminaire de Québec... ». Elle souhaite que ces efforts d'harmonisation soient également faits auprès de la NHW.

**QC2-2.** La NHW souhaite avoir une réponse plus spécifique de l'initiateur concernant sa préoccupation envers le caribou.

Notamment, elle souhaite qu'il le considère comme une espèce pouvant fréquenter la zone d'étude, car la NHW mentionne qu'il est souhaitable d'envisager une augmentation éventuelle de la population de Charlevoix et donc estime que l'aire de fréquentation du caribou de Charlevoix risque de s'agrandir.

En ce sens, la NHW souhaite que l'initiateur évalue les impacts du projet sur le caribou.

**QC2-3.** La NHW est préoccupée par la **R-51** sur le déboisement et l'habitat des oiseaux, et souligne à l'initiateur que le déboisement durant la période de nidification des oiseaux migrateurs ne devrait pas être envisagé.

**QC2-4.** La NHW est préoccupée que l'initiateur continue d'inclure la possibilité d'effectuer des travaux durant la période de restriction pour l'omble de fontaine, en dépit des préoccupations de la NHW et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Elle souhaite qu'il n'inclue pas cette possibilité.